

Les 35h

Comparaison entre la réglementation ancienne et actuelle des 35 heures

La mise en place de la loi sur les 35 heures est décidée en 1997 par le gouvernement Jospin et portée par Martine Aubry, la ministre du travail de l'époque. Pris de court par la dissolution surprise de l'Assemblée nationale par Jacques Chirac en avril 1997, les socialistes avaient mis en catastrophe ce projet de loi sur les 35 heures dans leur programme de campagne. Un projet qui faisait déjà partie des « 110 propositions » de François Mitterrand en 1981 mais qui s'arrêta à 39 heures... Emblématique et populaire auprès de l'électorat de gauche mais mal ficelée, cette loi censée créer des milliers d'emplois permet à la coalition de gauche (socialistes, Verts et communistes) de gagner les élections législatives et de revenir au pouvoir avec Lionel Jospin comme premier ministre. Le 10 octobre 1997, son gouvernement lance donc les négociations sur les 35 heures au cours d'un grand sommet social à l'Hôtel de Matignon réunissant ministres, patrons et syndicats. Pour la symbolique, la réunion se tient dans la même salle que celle où avaient eu lieu, en 1936, les négociations sur la semaine des 40 heures.

L'article L. 3121-10 du code du travail indique que « la durée légale du travail effectif des salariés est fixée à trente-cinq heures par semaine civile ».

La durée hebdomadaire de travail calculée sur une période quelconque de 12 semaines consécutives ne peut dépasser 44 heures. Un décret pris après conclusion d'une convention ou d'un accord collectif de branche peut cependant porter cette durée à 46 heures (toujours calculée sur une période de 12 semaines consécutives). Au cours d'une même semaine, dans le cadre de cette durée moyenne, la durée du travail ne peut dépasser 48 heures.

Depuis 2002, de nombreux textes ont eu comme objectif d'" assouplir " les 35 heures.

La loi de 2003 réduisait le coût pour l'entreprise de ces heures supplémentaires. Dans les entreprises de 20 salariés et moins, elles ne sont comptabilisées qu'à partir de la 37^{ème} heure, et le taux de majoration n'est que de 10 %. Pour les autres, il pourra être négocié entre 10 % et 25 % par un accord de branche.

La loi du 17 janvier 2003, dite Fillon, comportait deux volets principaux. En augmentant le contingent d'heures supplémentaire de 130 à 180 heures, cette loi permet aux entreprises d'y avoir recours de façon structurelle à hauteur de quatre heures supplémentaires par semaine sur toute l'année. Cela permettait aux entreprises de rester à 39 heures si elles le souhaitaient. Les branches avaient même la capacité de négocier un contingent d'heures supplémentaires encore supérieur. Un décret du 9 décembre 2004 a d'ailleurs porté ensuite ce contingent réglementaire d'heures supplémentaires à 220 heures par an.

3 arguments pour les 35h :

- **la baisse du temps de travail a permis une hausse de la productivité** (en 2004, la France se place au 2^{ème} rang mondial pour la productivité horaire du travail devant les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, le royaume Uni, l'Italie,... et à 20% au-dessus de la moyenne Européenne.
- **la baisse du temps de travail a permis de créer de nombreux emplois** (cela libèrerait l'équivalent de 2,7 millions d'emplois.)
- **les syndicats voudraient que le gouvernement et le patronat se concentre sur la suppression du travail à temps partiel, qui concernent 18% des salariés dont 80% de femmes** (Pourtant, les emplois à temps partiels bénéficient à plein des

Les 35h

exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires. Les emplois à temps partiels sont donc subventionnés par les pouvoirs publics.)

3 arguments contre les 35h :

1 - Le coût pour les finances publiques

Les opposants aux 35 heures avancent régulièrement qu'elles coûteraient 22 milliards d'euros par an. En fait ce chiffre cumule tous les allègements de charges accordés aux entreprises. Or selon un rapport du Conseil d'analyse économique, **seuls 12 milliards sont directement liés aux exonérations consenties lors du passage aux 35 heures**. Le reste concerne d'autres allègements de charges, notamment sur les bas salaires. Avec un coût pour les finances publiques approchant donc les 35 000 € par emploi créé et par an, les 35 heures restent une mesure onéreuse. En effet, 35 000 €, c'est presque le coût total annuel pour un employeur d'une embauche à 1 500 € net

2 - Un surcoût important et une compétitivité en danger !

Etant donné que l'Etat finance le surcoût de passage aux 35 heures, cela augmente le déficit public. De plus cela va provoquer une augmentation du SMIC de 17%, donc cela va nuire à la compétitivité de la France

Les effets des 35 heures sur le chômage

Les 35 heures ont permis de créer des emplois. En effet, ils sont responsables d'environ 350 000 emplois supplémentaires sur l'ensemble de la période 1998-2002. La mise en place des 35 heures a été "la politique la plus efficace et la moins coûteuse" conduite depuis 1970. Le chômage a baissé de 3 points de 1997 à 2002, passant de 10.8 % à 7.8%.